

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2002**

**Présent(e)s**

Elus municipaux : Andrée CHAREYRE ; Guillaume JUIN ; Gérard ZABATTA

Représentants des habitants du quartier : Frédérique RENARD ; Jeanine GABORIT ; Claudette BŒUF ; Patricia DEBORDE ; Odette BODIN ; Catherine CHAPUY ; Patrick BOUCHET ; Jean-Claude BUISSON ; Denis THIBAUT ; Abdelhak BENBAMMOU ; Abdelselam BADRI ; Philippe GOULAY

Personnel Municipal : Michèle BRUGIER (Directrice de la Proximité et de la Citoyenneté), Sylvie GAUYACQ (Directrice Adjointe du service Enseignement primaire et du temps libre), Laurence MARILLEAU (Assistante de Conseils de Quartier), Delphine LEBON (Agent d'accueil MCSP du Clou Bouchet).

**Absent(e)sExcusé(e)s** : Annie HERIVEAU ; Jean DESMAISONS, Danielle RICHARD, Abdelilah BENBAMMOU, Jacques BRESSOLETTE.

**Absent(e)s** : Christabelle CHOLLET, Stéphanie SOULIER, Claudine MENAULT, Paul POIRAUDEAU, Daniel ROSANVAL ; Huges VAUDOUR.

**ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE JEAN ZAY (Sylvie GAUYACQ)**

Après une présentation par Sylvie Gauyacq, Directrice Adjointe du service Enseignement primaire et du temps libre, sur la nécessité d'acquérir du mobilier neuf (voir détail sur le Budget supplémentaire mobilier 2002 du dossier) pour toutes les classes de cette école, les membres du conseil en ont voté le financement à l'unanimité.

Ce mobilier sera commandé et installé mi-décembre. Il a été choisi en collaboration avec une équipe éducative dans les catalogues de la société DPC qui intervient rapidement sur la maintenance.

**AMENAGEMENT D'UN SELF A L'ECOLE EMILE ZOLA**

Cette demande d'aménagement émane des parents d'élèves, des instituteurs et a été transmise par la suite aux membres du conseil. Cet aménagement nécessite un changement complet du mobilier du restaurant scolaire.

**Fonctionnement du self :**

Le self ne serait ouvert qu'aux enfants de l'école élémentaire (126 enfants). Les enfants de l'école maternelle auront un service traditionnel sauf pour ceux de la grande section maternelle qui seront initiés, le dernier trimestre, au fonctionnement du self.

### **Les avantages d'un self :**

L'aménagement d'un self, expliqué en détail par Madame Sylvie GAUYACQ présente plusieurs avantages dont :

- \* une baisse du niveau sonore due aux tables à quatre places au lieu de huit, donc ambiance plus conviviale et plus calme
- \* les enfants mangent à leur rythme, et finissent leurs assiettes (baisse du gaspillage)
- \* ils apprennent à être autonomes (se servent seuls, s'installent où ils veulent, rangent leur plateau avec apprentissage du tri des déchets)
- \* apprentissage de la gestion du temps.

### **Les repas :**

Les enfants n'ont pas le choix des menus. Seule la présentation du menu est différente. Tout est mis dans des coupelles individuelles à disposition de l'enfant.

### **Personnel municipal (ATSEM)**

Le nombre des ATSEM reste le même, mais la répartition des tâches va être différente.

Ce personnel va pouvoir accompagner au mieux les enfants.

Une personne sera au service des plats chauds et une pour les plats froids.

Les ATSEM, dans un premier temps, devront réguler les choses nouvelles pour l'enfant. Puis, lorsque l'enfant sera habitué à ce nouveau système, il gèrera son emploi du temps et son temps de repas comme il veut.

En réponse à la question de Monsieur GOULAY, il est prévu, pour soulager le personnel de vaisselle, l'achat d'un lave-vaisselle adapté aux nouveaux besoins (pris sur le budget du service municipal).

En conclusion, Sylvie GAUYACQ précise que ce self sera mis en place pour la rentrée des classes de janvier.

De plus, elle invite tous les membres qui seraient intéressés à tester ce système de restauration dans d'autres écoles comme les Brizeaux ou Mermoz.

Les membres du conseil, après vote du projet à l'unanimité, ont décidé d'inaugurer d'une part le mobilier de l'école Jean Zay et d'autre part, le self de l'école E. Zola, dès que les travaux seront terminés.

## **VALIDATION DU RAPPORT SUR LES CONSEILS DE QUARTIER**

Tous les ans les Conseils de quartier devront remettre au Maire, juste avant le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) les orientations de leur conseil. Dans le document remis lors de l'Assemblée Plénière du 12 octobre, une synthèse de toutes les orientations et tous les projets de chaque conseil a été élaborée et classée de deux manières : par thème et par conseil de quartier.

Il n'a pas été possible, faute de temps, de définir de réelles priorités, par contre, ceci pourra se faire pour l'année prochaine suite à une Assemblée des conseils avec tous les habitants du quartier.

Madame Michèle Brugier, Directrice de la Proximité et de la Citoyenneté, rappelle que certaines actions peuvent avoir des financements d'Etat, notamment les formations des

conseillers. Il faut donc que les conseillers réfléchissent aux différentes formations qu'ils souhaitent et faire parvenir les demandes rapidement au service pour que celui-ci puisse faire les demandes de crédit à l'Etat. Il faut savoir que les délais pour les demandes de financement sont conséquents.

### **EXPERIMENTATION AU CLOU BOUCHET**

Le quartier du Clou Bouchet vient d'être choisi pour une expérimentation (cf : Vivre à Niort mois d'octobre) qui consiste à adapter les services à la nouvelle donne des Conseils de quartier, aux demandes du conseil et des citoyens, toujours dans un souci de rapidité et de proximité.

Le quartier va donc servir de test pour la mise en place d'une nouvelle organisation qui consiste à déconcentrer des services sur le quartier.

Cette organisation va se traduire par la mise en place, début janvier, d'une équipe de quatre agents titulaires municipaux polyvalents et spécialisés (en espaces verts, bâtiment, secteur de la propreté) qui auront des profils complémentaires. Ils travailleront à plein temps sur tout le périmètre du quartier et interviendront sur des petites opérations qui ne sont pas contraignantes, ce dans le cadre de la loi sur le travail.

Cette équipe sera basée à la Maison Communale de Services Publics.

Une présentation de celle-ci sera faite aux membres du conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Stade municipal** : Un local va être rénové (carrelage, peintures extérieures et intérieures, création d'une ouverture et mise en place d'un point d'eau). Ces travaux seront faits par les services municipaux. De plus, pour les vestiaires, un préfabriqué sera installé.

**Micro site** : Le filet de volley va être posé.

**Aire de jeux Laurent Bonneval** : Cette aire va être rénovée, sécurisée et des bancs vont être installés pour les parents.

**Aires de jeux Michel Chales** : Cette aire est en très mauvais état (sécurité de l'aire...)

**Réponse** : Les travaux sont programmés à partir de 2003 avec l'installation de nouvelles aires, mais il faut attendre les décisions prise dans le cadre de l'ORU.

**Ramassage des ordures ménagères** : Demande de conteneurs en plus. Problème de poches poubelles qui ne sont pas ramassées dans la zone industrielle.

**Problème de propreté sur le quartier** : pour répondre au problème de propreté sur le quartier, l'agent de propreté sera en charge des rues tandis que la balayeuse mécanique sera sur les grands axes. De plus, une campagne de sensibilisation et une prise de contact par un agent vont être mises en place.

**Projet rocade** : Demande de l'état d'avancement du projet sur le trafic routier (voir la DDE)

**Usine de traitement de Saint Liguire** : inquiétude sur les nuisances olfactives lors de changement de vent.

**Activités culturelles** : Problème pour le conseil relatif au financement de la soirée cinéma car il ne dispose pas de budget de fonctionnement.

**Réponse** : *La solution pour les actions culturelles (cinéma) est de contacter les organismes d'animation afin qu'ils intègrent les projets du conseil dans des projets plus globaux.*

**Association** : Demande de formation pour apprendre à élaborer les dossiers.

**Réponse** : *le CNPVA propose des formations sur l'élaboration de dossiers tels que les demandes de subvention et des formations sur les procédures budgétaires. De plus, des réunions thématiques sont organisées pour les associations.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30